



Politique de gestion des photos dans nos installations

Objectifs :

- Mettre en place une procédure permettant d'offrir une bonne garantie d'éviter la circulation d'une photo d'un enfant pour laquelle aucune autorisation n'a été fournie;
- Sensibiliser les parents au fait qu'une fois que l'installation a fourni une photo d'un groupe d'enfants à un parent, il n'en a plus le contrôle et que la technologie permet de numériser une photo qui peut ensuite se retrouver sur la toile.

Engagement du CPE pour les photos prises durant les activités dans nos installations:

- Seul le personnel du CPE est autorisé à prendre des photos et il ne peut le faire qu'à l'aide d'un appareil appartenant au CPE;
- Une photo ne peut être remise qu'à un parent de l'installation;
- La photo d'un enfant ne peut être remise qu'à ses parents;
- Si, dans la photo d'un groupe, apparaît un enfant pour lequel le CPE ne détient pas d'autorisation, cette photo ne peut être distribuée aux parents;

- Les photos qui ne peuvent être distribuées aux parents peuvent cependant être présentées sous forme d'un diaporama diffusé sur un moniteur placé dans l'installation;
- Le formulaire d'autorisation, à signer par l'autorité parentale, doit contenir une mention sensibilisant les parents au fait qu'une fois que l'installation a fourni une photo d'un groupe d'enfants à un parent, il n'en a plus le contrôle et que la technologie permet de numériser une photo qui peut ensuite se retrouver sur la toile.

Contrainte excessive :

Si un nombre trop important de parents ne désirent pas qu'une photo où apparaît leur enfant soit remise aux autres parents, la gestion efficace des photos devient pratiquement impossible et le CPE peut alors interdire la remise de photos aux parents.

Diffusion de photos dans les médias dans le cadre d'une activité du CPE :

- Aucun média ne peut être autorisé à prendre des photos dans nos installations;
- Seulement des photos « corporatives » peuvent être utilisées dans des reportages concernant les installations du CPE Mamie-Pom;
- La politique de gestion des photos est remise aux médias qui désirent couvrir des activités de nos installations.

Formulaire d'autorisation

- J'ai pris connaissance de la politique de gestion des photos dans les installations du CPE Mamie-Pom;
- Je suis conscient (e) que la technologie disponible permet de numériser une photo qui peut ensuite se retrouver sur la toile;
- Je comprends que si j'accepte que mon installation distribue une photo de groupe, sur laquelle figure mon enfant, aux parents des autres enfants présents dans la photo je ne pourrai tenir responsable le CPE de l'usage qui pourra être fait ultérieurement de cette photo.

En conséquence :

J'accepte que mon installation distribue les photos de groupe, sur lesquelles figure mon enfant, aux parents des autres enfants présents dans la photo.

Je n'accepte pas que mon installation distribue les photos de groupe, sur lesquelles figure mon enfant, aux parents des autres enfants présents dans la photo.

Date :

Nom du parent :

Signature :